

JEU « 70 ANS SOTHYS » REGLEMENT DES OPERATIONS

La société Sothys Paris, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 500 000 euros, ayant son siège social 128 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 170 807, organise un jeu (ci-après le « Jeu « 70 ANS SOTHYS »») du 17 octobre 2016 au 8 janvier 2017 minuit (ci-après la « Période du Jeu « 70 ANS SOTHYS »») pour mettre en jeu des lots.

Organisation du Jeu « 70 ANS SOTHYS »

Ce Jeu « 70 ANS SOTHYS » gratuit et sans obligation d'achat ni de commande est exclusivement ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion des majeurs incapables, résidant légalement en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel des sociétés du Groupe Sothys, et toute personne ayant participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Pour participer chaque semaine au Jeu « 70 ANS SOTHYS », il suffit :

- de s'inscrire via le site internet Sothys (www.sothys.fr) ou via le site internet Sothys (jeu.sothys.com) ou via le QR Code inscrit sur les affichettes « JEU 70 ANS SOTHYS » disponibles dans les points de vente participant à l'opération JEU « 70 ANS SOTHYS » ;
- de renseigner les champs obligatoires du questionnaire, précédés d'un astérisque (prénom, nom, email, sexe, né(e) le, numéro de téléphone (fixe ou mobile)) ;
- de cocher la case « je ne suis pas un robot » ;
- de cliquer sur « participer ».

Tout questionnaire incomplet et/ou présentant une anomalie (notamment champs obligatoires non renseignés, adresse postale incorrecte) ne sera pas pris en considération.

La participation au Jeu « 70 ANS SOTHYS » est limitée à une seule fois par semaine pour la même adresse email.

Sothys Paris se réserve expressément le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et les coordonnées des participants. Toute fraude sur ces points entraînera l'élimination du participant.

Pour augmenter ses chances de gagner, chaque participant aura la possibilité de parrainer jusqu'à cinq personnes de son choix en donnant leur adresses emails lors de sa participation au Jeu « 70 ANS SOTHYS ». Un email sera alors envoyé à la personne parrainée pour l'avertir de la demande de parrainage.

La règle est la suivante : Parrainage d'une personne : deux fois plus de chances de gagner (le nom du participant est inscrit deux fois dans la base de données) ;

Parrainage de deux personnes : trois fois plus de chances de gagner (le nom du participant est inscrit trois fois dans la base de données) et ainsi de suite.

Sothys Paris effectuera un tirage au sort le premier jour ouvré suivant la fin de chaque semaine de jeu écoulée, à dix (10) heures.

Aussi les tirages au sort seront effectués aux dates suivantes :

- Semaine 1 du 17/10/2016 au 23/10/2016 : tirage au sort le 24/10/2016
- Semaine 2 du 24/10/2016 au 30/10/2016 : tirage au sort le 31/10/2016
- Semaine 3 du 31/10/2016 au 06/11/2016 : tirage au sort le 07/11/2016
- Semaine 4 du 07/11/2016 au 13/11/2016 : tirage au sort le 14/11/2016
- Semaine 5 du 14/11/2016 au 20/11/2016 : tirage au sort le 21/11/2016

- Semaine 6 du 21/11/2016 au 27/11/2016 : tirage au sort le 28/11/2016
- Semaine 7 du 28/11/2016 au 04/12/2016 : tirage au sort le 05/12/2016
- Semaine 8 du 05/12/2016 au 11/12/2016 : tirage au sort le 12/12/2016
- Semaine 9 du 12/12/2016 au 18/12/2016 : tirage au sort le 19/12/2016
- Semaine 10 du 19/12/2016 au 25/12/2016 : tirage au sort le 26/12/2016
- Semaine 11 du 26/12/2016 au 01/01/2017 : tirage au sort le 02/01/2017
- Semaine 12 du 02/01/2017 au 08/01/2017 : tirage au sort le 09/01/2017

Seront désignées gagnantes du Jeu « 70 ANS SOTHYS », 24 (vingt-quatre) personnes ayant été tirées au sort à raison de 2 (deux) gagnants par semaine à partir du 17 octobre 2016 et ce, jusqu'au 9 janvier 2017 selon le calendrier indiqué ci-dessus.

Les gagnants seront désignés par voie informatique à l'aide d'un algorithme neutre permettant de définir de façon aléatoire 2 (deux) numéros gagnants chaque semaine.

Les lots sont distribués par ordre de priorité de tirage des gagnants.

Dans le cas où un ou plusieurs lots ne pourrai(en)t pas être remis à un ou plusieurs des gagnant(s) qui seraient injoignable(s) (changement d'adresse, adresse erronée, etc...), un nouveau tirage au sort sera effectué, parmi les concourants de la semaine concernée, jusqu'à l'obtention d'un gagnant ou plusieurs gagnants.

Chacun des gagnants ci-dessus définis se verra remettre l'un des lots mis en jeu (Week-End Bien-Etre, La Crème 128 Sothys ou un kit de produits Sothys®), dont la nature, le nombre exact, la durée de validité et la valeur commerciale seront détaillés chaque semaine sur le site internet jeu.sothys.com.

Pour le lot Week-End Bien-Etre, la valeur commerciale indicative varie de 450 euros à 1 940 euros.

Pour le lot La Crème 128 Sothys, la valeur commerciale est de 500 euros.

Pour le kit de produits Sothys®, la valeur commerciale indicative varie de 200 euros à 400 euros.

Pour tous les lots, il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer.

Les lots attribués ne seront ni repris, ni échangés notamment contre leur valeur en espèces.

Sothys Paris se réserve le droit de remplacer un lot par un autre de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

Sothys Paris se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des lots.

De manière générale, toute photographie, iconographie ou visuels représentant les gains ne constituent pas des représentations contractuelles des gains.

Retrait des lots

Les gagnants du Jeu « 70 ANS SOTHYS » seront avertis dans les 7 jours ouvrés suivant leur désignation, par téléphone puis par courrier précisant les modalités de remise de leur lot.

Données personnelles

Les participants au Jeu « 70 ANS SOTHYS » communiquent à cette occasion à Sothys Paris leurs coordonnées ainsi que des informations personnelles les concernant. Le défaut de renseignement entraîne l'impossibilité de remise des lots.

Les informations ainsi collectées seront tenues strictement confidentielles par Sothys Paris qui en sera l'unique destinataire et utilisatrice, à des fins commerciales et marketing (gestion des clients, prospection).

Toutefois, par leur participation au Jeu « 70 ANS SOTHYS », les gagnants autorisent gracieusement et expressément Sothys Paris à citer, sur tout support, y compris Internet et les réseaux sociaux, leurs nom, prénoms et département de résidence à des fins d'information ou de promotion pour toute opération publi-promotionnelle liée au Jeu « 70 ANS SOTHYS » ou à tout autre jeu ou concours qui serait ultérieurement organisé par Sothys Paris, et renoncent à tous droits et indemnités à ce titre.

Conformément aux dispositions modifiées de la loi française Informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants au Jeu « 70 ANS SOTHYS » disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relativement aux données les concernant, droit qu'ils peuvent exercer en écrivant à la société Sothys Paris, Jeu « 70 ANS SOTHYS », 12-14 rue de l'Hôtel de Ville, BP 548, 19107 Brive la Gaillarde, France.

Responsabilité

Sothys Paris ne saurait être tenue responsable de l'échec de l'accomplissement des conditions permettant la participation au Jeu « 70 ANS SOTHYS » par voie électronique, et/ou de la disparition de ces conditions due à des éléments de force majeure (connexion interrompue, etc..).

De même, Sothys Paris ne saurait être tenue responsable du non acheminement d'un lot si le gagnant est injoignable pour quelque cause que ce soit (aucune réponse, changement d'adresse, adresse erronée, etc...).

L'acceptation des lots par le gagnant exonère Sothys Paris de toute responsabilité.

Ainsi, Sothys Paris ne peut être tenue responsable, en aucun cas de tout désagrément, accident, préjudice moral, physique ou financier qui pourrait être causé pour quelque raison que ce soit par l'attribution des lots aux gagnants. Les gagnants devront notamment faire leur affaire personnelle de la souscription à toute police d'assurance nécessaire.

Acceptation du présent règlement

La participation au Jeu « 70 ANS SOTHYS » implique l'acceptation sans réserve par les participants du présent règlement.

Dépôt et communication du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez la SCP Faure-Decemme, Huissiers de Justice Associés, à Brive la Gaillarde (19100), 13 rue Adrien et Eva Faure, France.

Le règlement des opérations est adressé à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse suivante : Sothys Paris, Jeu « 70 ANS SOTHYS », service marketing, 12-14 rue de l'Hôtel de Ville, BP 548, 19107 Brive la Gaillarde, France.

Réclamation

Toute réclamation relative au Jeu « 70 ANS SOTHYS » devra être adressée, au plus tard dans les quatre mois à compter de la date de clôture de la Période du Jeu « 70 ANS SOTHYS », à l'adresse suivante : Sothys Paris, Jeu « 70 ANS SOTHYS », service marketing, 12-14 rue de l'Hôtel de Ville, BP 548, 19107 Brive la Gaillarde, France.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations adressées au-delà de ce délai

Droit applicable

Le présent Jeu « 70 ANS SOTHYS » ainsi que tout document y afférent sont régis par le droit français. Les juridictions françaises sont seules compétentes pour connaître de tout litige se rapportant directement ou indirectement au Jeu « 70 ANS SOTHYS ».

Nous contacter

Vous pouvez adresser vos questions ou commentaires relatifs à ce Jeu « 70 ANS SOTHYS » à l'adresse suivante : Sothys Paris, Jeu « 70 ANS SOTHYS », service marketing, 12-14 rue de l'Hôtel de Ville, BP 548, 19107 Brive la Gaillarde, France.